



851, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L6  
Tél. : 418 275-0202 / Fax : 418 275-5031

## EXTRAIT DES MINUTES

Extrait des minutes d'une assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020, à 19h30.

**PRÉSENCES :** Monsieur le maire Sabin Côté, mesdames les conseillères Nicole Bilodeau et Claudie Laroche et messieurs les conseillers Damien Côté et Gaston Langevin

2020-130

7.1.1 Dr. François de la Huerta M.D., SPRCP inc. (M. François de la Huerta) / Programme d'aide financière à la location secteur «Centre-Ville» (Chapitre III, référence Règlement numéro 2018-22) / Demande d'aide financière

ATTENDU les pouvoirs conférés au conseil municipal en vertu de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., c. C-47.1), plus particulièrement ceux découlant des articles 92 et suivants, de même ceux prévus à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et les autres lois connexes;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Roberval a adopté le 3 juillet 2018, le règlement portant le numéro 2018-22 dont l'objet est la mise en place de programmes d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises;

ATTENDU QUE la société Dr François de la Huerta M.D., SPRCP inc. dont l'actionnaire et administrateur est M. François de la Huerta, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Chapitre III du règlement susmentionné;

ATTENDU QUE l'article 34 du règlement susdit prévoit que le montant de la subvention payable par la ville à une entreprise admissible est établi en fonction de la superficie occupée, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> année : 5,00 \$ le pied carré;
- 2<sup>ème</sup> année : 3,00 \$ le pied carré;
- 3<sup>ème</sup> année : 2,00 \$ le pied carré;
- 4<sup>ème</sup> année : 2,00 \$ le pied carré;

et que cette subvention est versée jusqu'à concurrence d'une superficie maximale de 2 000 pieds carrés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Damien Côté et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que le conseil municipal de la Ville de Roberval verse un montant de 2 340,00 \$ à la société Dr François de la Huerta, SPRCP inc. en guise de subvention dans le cadre du Chapitre III du règlement susmentionné; programme d'aide financière à la location secteur «Centre-Ville», représentant une somme de 5,00 \$ le pied carré pour la superficie maximale de 468 pieds carrés (1<sup>ère</sup> année d'un bail d'une durée de 5 ans).

**La présente résolution devra être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter pour que la subvention accordée puisse être versée.**

Poste budgétaire : 02-620-00-970

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
À ROBERVAL, CE 23<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2020  
LA VILLE DE ROBERVAL,

ME LUC R. BOUCHARD, NOTAIRE  
Directeur des affaires juridiques et Greffier

Me LRB/chp